

Je tiens d'abord à signaler que les députés de ce côté-ci de la Chambre considèrent que la motion contient plusieurs points valables. Tout comme le député qui vient de se rasseoir et le motionnaire, tous les députés ont certainement reçu des demandes collectives ou individuelles à cet égard, surtout ces deux ou trois dernières années car la situation économique a été bien difficile pour les jeunes Canadiens. On m'a signalé à plusieurs reprises, comme à tous les autres députés, j'en suis sûr, qu'il était malheureux qu'un si grand nombre de personnes âgées travaillent quand elles n'ont pas réellement besoin de le faire et quand le taux de chômage est si élevé chez les jeunes. Je conviens que le taux de chômage chez les jeunes est extrêmement élevé, mais je ne suis pas convaincu que ce soit une raison suffisante pour ramener l'âge d'admissibilité à la pension à 60 ans, par exemple.

● (1722)

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit. Selon moi, l'argument voulant qu'on accorde les emplois en priorité aux jeunes plutôt qu'aux vieux n'est pas entièrement défendable.

Je suis d'accord avec le député pour ce qui est de l'évaluation des moyens. Depuis des années j'espère qu'on se décidera un jour à laisser tomber en partie, sinon en totalité, l'évaluation des moyens pour la plupart des programmes de politique sociale et surtout dans le domaine des pensions.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député qui a présenté ses idées de façon très constructive. Il a demandé qu'on fasse preuve de plus de souplesse surtout pour ce qui est de la retraite à 60 ans. Je pense qu'en effet il faut faire montre de souplesse.

Je ne suis pas sûr d'avoir la solution. Je ne veux certes pas qu'on en revienne à l'évaluation des moyens et je ne sais pas non plus si l'ordinateur peut nous trouver une solution intermédiaire entre l'universalité et l'évaluation des moyens pour choisir ceux qui devraient toucher une pension à 60 ans parce qu'ils en ont besoin et parce qu'ils le désirent, comme l'a dit le député qui vient de prendre la parole. Même si je veux laisser tomber entièrement l'évaluation des moyens, surtout dans le domaine des pensions, je ne pense pas que l'on doive accorder la pension à 60 ans de façon universelle.

J'aborde ce débat dans une certaine optique. Au tournant du siècle, nos services de santé et de soins n'étaient pas encore aussi perfectionnés. Dans notre hémisphère, à cause de la mortalité infantile qui selon la définition internationale est décès des enfants de zéro à un an, l'espérance de vie moyenne des hommes et des femmes d'Amérique du Nord se situait aux alentours de 43 ans. Aujourd'hui, grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la santé, nous avons une espérance de vie d'environ 70 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes. Je me trompe peut-être sur l'âge exact, mais je crois que c'est autour de 70 ans pour les hommes et 76 ans pour les femmes.

Notre espérance de vie était un peu plus élevée au cours des années 1960 et peut-être aussi au début des années 1970. Mais comme nous n'avons pas réussi à nettoyer notre environne-

ment, la terre, l'eau et l'air, depuis 12 ans l'espérance de vie des hommes et des femmes a diminué d'un an environ.

En ce qui concerne cette question générale, tous les députés des deux côtés de la Chambre devraient réfléchir et, examiner la question attentivement. J'ai la ferme conviction, si j'en crois mon optimisme, que d'ici le vingt-et-unième siècle, nous aurons fait de grands progrès et pourrons assurer au public la prestation de services médicaux et d'assistance médicale dans les conditions d'humanité requises.

Je joins ma voix au député qui a donc fait cette proposition. Nous devons à certains députés de ce parti une grande part des progrès que nous avons réalisés jusqu'ici. Je pense notamment à l'ancien chef de ce parti qui a tant fait pour l'assurance médicale-chirurgicale en Saskatchewan. Nous n'avons donc aucune excuse au Canada pour ne pas garantir à la population les soins de santé, l'assistance médicale et le bien-être social dans les conditions convenables, humaines et civilisées requises. Cependant, dans le cas présent, nous devons réfléchir et chercher à comprendre ce qui se passe.

Le débat d'aujourd'hui nous met devant la principale question suivante que je vous soumets: je sais fort bien que ces deux dernières années nous avons pris un certain retard, mais que si nous continuons à financer suffisamment les soins de santé et la recherche médicale, non pas seulement sur le plan de la recherche pure mais en ce qui concerne les prestations médicales et les soins de santé donnés au public, nous continuerons à faire de gros progrès. D'ici au siècle prochain, il y aura encore de gros progrès réalisés dans le traitement des maladies cardiovasculaires. Je ne puis dire qu'entre maintenant et demain matin neuf heures, nous aurons trouvé une panacée contre le cancer. Cependant, en ce qui concerne le traitement et la guérison de certains types de cancer, notamment du cancer du sein, on aura réalisé de gros progrès.

Nous devons également trouver une solution à la principale cause de mortalité chez les jeunes de moins de 35 ans, les accidents mortels ou les blessures de la route. Si le cancer est la première cause de la mortalité et les maladies cardio-vasculaires la seconde, à moins que ce ne soit l'inverse, ce sont les accidents de la route la cause principale de mortalité chez les jeunes de moins de 35 ans. Au Canada c'est la troisième cause de mortalité. A l'instar du Dr Wilder Penfield, beaucoup de neurochirurgiens occidentaux disent qu'il s'agit là d'une épidémie incontrôlée qui s'étend au rythme de 8 p. 100 par année.

J'estime que d'ici le début du XXI^e siècle, nous allons vaincre les maladies cardio-vasculaires et de nombreux types de cancer, et mettre un frein aux décès et aux blessures par accidents de circulation.

Sans chercher à faire de folles prédictions, je pense que si nous avons pu relever de 43 à plus de 70 ans l'espérance de vie, elle se situera autour de 86 ans d'ici la fin du siècle. Beaucoup de gens disent en blaguant qu'ils ne désirent pas vivre aussi vieux, en tous cas les faits sont là.